

## PARCOURS DE PREPARATION A L'INSTALLATION

*Formation à la création ou reprise d'entreprises du Secteur des Métiers.  
Conforme aux dispositions de la loi du 23 décembre 1982 et du décret du 26 mars 1983 relatifs à la  
qualification en gestion préalable à l'immatriculation au Répertoire des Métiers.*

Cette préparation à l'installation comporte 3 modules :

### UN ENTRETIEN INDIVIDUEL (1 heure)

Sur rendez-vous avec un conseiller en création/reprise, il permet de **faire le point sur l'avancement du projet et d'envisager le parcours de préparation le mieux adapté**. Il peut avoir lieu avant ou après le stage.

### UN STAGE DE PREPARATION A L'INSTALLATION (30 heures)

D'une durée de 4 jours, (consécutifs ou non selon la formule choisie), ce stage permet **l'acquisition de méthodes et des connaissances nécessaires à la bonne conduite d'un projet d'installation**.

#### Programme

- Les **compétences** pour entreprendre et la conduite d'un projet
- **L'entreprise** dans son environnement économique
- La dimension **commerciale**
  - o Quel marché ?
  - o Quels clients ?
  - o Quelle action commerciale ?
- La dimension **administrative**
  - o Quel statut pour entreprendre – Aspects juridique et social
  - o La fiscalité
  - o Les droits et obligations d'une entreprise
- La dimension **financière**
  - o Notion de rentabilité – Compte de résultat
  - o Evaluation des besoins de financement
  - o Le plan de financement
- Les **démarches** pour entreprendre
  - o Les services de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat
  - o Le dispositif d'accompagnement – du passeport au label
  - o Les aides à l'installation
  - o Les formalités d'immatriculation

### UN MODULE D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE (24 heures)

Ce module de 3 jours non consécutifs, permet de **réaliser et de valider son dossier prévisionnel**.

- Quel chiffre d'affaires à réaliser pour équilibrer ? (Seuil de rentabilité)
- Quelle cohérence avec les perspectives du marché ?
- Quelle cohérence avec la capacité de production ?